



Addictions en milieu de travail : comment agir ?

Les pratiques addictives se traduisent par la consommation d'une substance psychoactive, telle que l'alcool, le tabac, les drogues ou les médicaments psychotropes. Elles peuvent être également comportementales : addiction au travail, aux jeux vidéo... Ces pratiques peuvent mettre en danger la santé du salarié mais également sa sécurité et celle de ses collègues.

OBJECTIFS

- Rappeler les obligations réglementaires
- Transmettre une boîte à outils pour l'employeur et/ou l'équipe encadrante (organigramme Conduite à Tenir, fiche de constat...)

PROGRAMME

- Définition
- Quelques chiffres
- La réglementation
- Quelle démarche de prévention ?
- Présentation des outils du service (diaporama, ateliers...)

POUR EN SAVOIR PLUS

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail : 02 98 55 54 43

INSCRIPTION

Inscrivez-vous sur le site internet : www.stc-quimper.org
onglet « prévention » ou prenez contact avec la Santé au Travail en Cornouaille.

Les + :

- ⇒ Approche participative basée sur l'échange
- ⇒ Intervention d'un Médecin addictologue

⇒ Public visé :

Employeur de tous secteurs d'activités. Et sur proposition de l'employeur : acteur chargé de la santé/sécurité dans l'entreprise, encadrant, manager, membre du CHSCT, représentant du personnel.

⇒ Durée :

Session de 2h00 dans les locaux de la STC

⇒ Intervenants :

Médecins, Infirmière en Santé au Travail.